

Académie de Reims
35 – 37, rue Ponsardin

(entrée au n° 37)

51100 REIMS

Tél. 03 26 88 52 66

Fax 03 26 88 17 70

E-mail : s3rei@snes.edu

Internet : reims.snes.edu

Permanences tous les après midi

Du lundi au vendredi de 14 h 30 à 17 h 30

Reims, le 4 juin 2021

Le Secrétariat Académique

à

Monsieur le Recteur

1, rue Navier

51100 Reims

Objet : Baccalauréat.

Monsieur le Recteur,

Nous ne pouvons que regretter, encore une fois cette année, l'absence de groupe de travail sur le baccalauréat. Nous ne comprenons toujours pas que, dans le cadre d'un dialogue social bien compris, notre administration sur des sujets aussi importants se passe de l'expertise des organisations syndicales qui représentent ceux qui sont le plus partie prenante - les professeurs - sauf à comprendre que vous considérez comme inintéressantes les remarques que nous avons pu faire précédemment ou aurions pu faire cette année où les conditions sont particulièrement difficiles.

Nous souhaitons donc attirer votre attention sur les points suivants qui engagent la santé des personnels.

Les informations dont nous disposons concernant la correction des copies de philosophie, montrent comme les années précédentes un volume important de copies par correcteur, de l'ordre d'une centaine, or le temps de correction qui semble accordé est de moins de 7 jours, comprenant le temps de repos hebdomadaire des samedi et dimanche. Le code du travail impose une coupure de 11 heures de repos consécutives, ce qui réduit l'amplitude de la journée de travail possible à 13 heures, sachant que ce temps comprend également les pauses nécessaires au maintien du fonctionnement biologique des correcteurs. Si nous considérons que la journée de travail utile est au maximum de 10 heures, un correcteur de philosophie peut corriger 10 copies par jour. 5 jours de travail représentent déjà 50 heures de travail. Ce temps de travail contraint est déjà au-delà du raisonnable sans nuire à la santé des travailleurs, le temps nécessaire pour corriger 100 copies est donc de 10 jours au minimum sans les week-ends. Les correcteurs sont mis devant un choix cornélien : corriger superficiellement pour tenir les délais, ou corriger honnêtement en dépassant les délais, ou se rendre malades. Il va de soi que le même raisonnement s'applique aux correcteurs de l'EAF à qui, de surcroît, il est parfois demandé de maintenir leurs cours en collège pour ceux qui sont concernés ! Cela n'est pas possible !

Si nous comprenons qu'il peut y avoir des contraintes de calendrier, vous devez aussi comprendre les limites de ce qui peut être demandé sans danger à l'être humain. Nous vous demandons d'une part : de donner à chacun le choix du support de correction papier ou

Syndicat National des Enseignements du Second Degré

(Fédération Syndicale Unitaire de l'enseignement, de l'éducation, de la recherche et de la culture)

numérique. D'autre part de transmettre aux correcteurs sous format numérique les recommandations nécessaires à un travail devant écran en toute sécurité (cf : avis du CHSCTA du 4 juillet 2019). Enfin de faire tout ce qui est possible pour allonger le temps de correction ou diminuer significativement le nombre de copies par correcteurs, ce qui correspond aux préconisations des CHSCTA du 10 mars 2021 et du 2 juin 2021 qui avaient été prises suite aux enquêtes concernant un suicide, et deux tentatives de suicide : préconisations que nous rappelons ci-dessous.

Actions de prévention visant à consolider l'organisation du travail pour :

- limiter l'usure professionnelle

→ mettre en place les outils visant à évaluer la charge de travail.

→ limiter la charge de travail des personnels (les psychologues du travail estiment qu'une charge de travail supérieure à 45 h par semaine représente un risque pour la santé).

→ sensibiliser les personnels au risque qu'entraîne une surcharge de travail.

- veiller à la bonne adéquation des moyens matériels et humains avec les tâches prescrites (qualité des équipements, formations...).

Le SNES appelle tous les collègues concernés à ne pas mettre en péril leur santé pour tenter de tenir ces délais et à prendre le temps nécessaire à la correction.

Veillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le Secrétariat Académique,



Christophe Girardin,
Secrétaire Académique.